

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité valant déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – projet de centrale Photovoltaïque de GELOUX

Par arrêté n°2022/10/1671 en date du 10 octobre 2022, Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération a défini les modalités d'organisation de l'Enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLUI valant déclaration de projet pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque à Geloux (40)

Demandeur : Mont de Marsan Agglomération, 575 avenue du Maréchal Foch 40 000 MONT DE MARSAN représentée par son Président (compétent en matière de planification)

1- Durée de l'enquête : durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 7 novembre 2022 (9H00) au vendredi 9 décembre 2022 (16H30) inclus.**

2- Autorité compétente : A l'issue de cette enquête publique, la mise en compatibilité du PLUI valant déclaration de projet sera décidée par arrêté du Président de Mont de Marsan Agglomération après délibération du Conseil Communautaire.

3- Commissaire d'enquêteur : Monsieur Philippe FAYE, a été désigné en tant que commissaire enquêteur par Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau, par ordonnance n° E22000071/64 du 21/09/2022.

4- Consultation du dossier d'enquête : Le dossier de mise en compatibilité du PLUI de Mont de Marsan Agglomération valant déclaration de projet soumis à enquête publique a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

Ce dossier et un registre d'enquête, seront mis à disposition, sur support papier, et sur support électronique pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Au siège principal de l'enquête publique, Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan) : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, et les vendredis de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30,
- A la Mairie de GELOUX (40090) 2 place de la Mairie : lundi et mardi de 09h00 à 12h00, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.
- Le dossier dématérialisé sera :
 - mis à disposition sur le site internet de Mont de Marsan Agglomération (rubrique « l'Agglo Demain » puis « enquête publique »)
 - accessible sur un poste informatique au Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan) sur prise de RDV

5- Présentations des observations : Outre les annotations sur le registre d'enquête, les observations, propositions, contre-propositions pourront être également adressées par

- Courrier au commissaire enquêteur au siège principal de l'enquête publique. La correspondance doit être adressée à l'adresse suivante : « A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur », Pôle Technique Mutualisé, 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 MONT DE MARSAN. L'enveloppe devra indiquer la mention « *Enquête publique- Ne pas ouvrir* ».
- Email à l'adresse suivante dédiée à cette enquête publique (rappeler le nom de l'enquête (Déclaration de projet – Photovoltaïque de Geloux) dans l'objet du mail) : enquete-publique@montdemarsan-agglo.fr

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au pôle technique mutualisé 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 MONT DE MARSAN. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

6- Accueil du public : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- à la Mairie de GELOUX le lundi 7 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- à la Mairie de GELOUX le samedi 26 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- au pôle technique mutualisé (8 rue du Maréchal bosquet à Mont de Marsan) le vendredi 9 décembre 2022 de 13h30 à 16h30

L'ensemble des mesures sanitaires liées à la crise du COVID seront mises en œuvre lors de la venue du public.

7- Renseignements : Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du Maître d'ouvrage, Mont de Marsan Agglomération Pôle technique – 8 rue du Maréchal Bosquet – 40000 MONT DE MARSAN – 05 58 05 32 32 (Réfèrent projet Mme Sandra LADEVEZE)

8 – les suites de l'enquête : Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées au pôle technique Mont de Marsan siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes et sur le site internet de Mont de Marsan Agglomération où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.